**BULLETIN MUNICIPAL N°12 – novembre 2016**

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr

## Sommaire

EDITO : le mot du maire PAGE 1

COMMUNICATION
- CR du conseil municipal du 06/09/16 PAGE 2
- CR du conseil municipal du 18/10/16 PAGE 3
- Recensement 4ème trimestre 2000 PAGE 3
- Inscription sur les listes électorales PAGE 3
- Fermeture / Ouverture de la Mairie PAGE 3
- Vœux du maire pour 2017 PAGE 4
- Ouverture de la bibliothèque PAGE 4
- Affouages : bois 2017 : rappel PAGE 4
- Feux tricolores: test pour le passage du pont PAGE 4
- Transport scolaire : lettre de la région PAGE 4

AVIS A LA POPULATION
- Don de végétaux PAGE 4
- Décoration de noël PAGE 5
- Point sur les adresses mail : nouvel appel PAGE 5

PENDANT CE TEMPS-LÀ À SAINTE-THORETTE
- Le Cher propre PAGE 5
- Marché gourmand PAGE 5
- Concours de pétanque PAGE 6

LAISSONS PARLER NOS ASSOCIATIONS
- Tourne livre PAGE 6
- Commémoration du 11 novembre PAGE 6
- Assemblée Générale de l'Assotaulo PAGE 6

QUIZZ PAGE 6

CALENDRIER PAGE 6

*Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline HERVIEUX*

## Edito : le mot du Maire



28 octobre : signature de la charte « zéro pesticide ».
20 novembre et 27 novembre : élections municipales partielles.
Ce sont deux moments forts de la vie communale.
A la réception de ce bulletin, la charte sera signée et les élections seront à venir, pourtant les 2 évènements Peuvent et doivent améliorer les services que nous devons vous rendre.
Nous avons déjà communiqué sur le plan zéro pesticide. Il s'agit simplement de changer les méthodes, lutter contre les habitudes, se battre contre les certitudes, ne plus céder devant les déclarations simplistes des grands groupes agro-alimentaires : plus de produits (phytosanitaires) = plus de production.
Nos agriculteurs doivent pouvoir vivre dignement de leur profession, pour cela ils doivent suivre l'évolution des connaissances et adapter l'utilisation des produits. Cela ne peut pas se faire par un coup de baguette magique et la mutation sera longue.
Nous, collectivités, avons donc le devoir de montrer le chemin, nous ne risquons pas de mettre en péril notre entreprise, tout au plus recevrons nous quelques remarques désobligeantes de quelques administrés mécontents.
L'entretien raisonné de la commune a déjà commencé, il va se poursuivre et se développer sous la forme de :

- Zones d'entretien différenciées,
- Matériel adapté,
- Personnel communal formé.

Nous organiserons en temps voulu des réunions publiques avec nos partenaires pour apporter des réponses à vos questions, bien légitimes.
Cette orientation n'est pas qu'une volonté communale. Dès janvier 2017, la loi interdira toute utilisation de produits phytosanitaires sur les domaines communaux.
Nous n'avons fait que devancer la loi.

# Edito : le mot du maire (suite)

Pourquoi ? Parce qu'il me semble impossible de continuer à polluer notre environnement :

- Les rivières sont empoisonnées,
- Les plaines et bois ne permettent plus la sauvegarde de la biodiversité. La faune mais aussi la flore s'appauvrissent,
- Les zones humides disparaissent,
- Les espèces animales se raréfient.

Accuser les seuls produits phytosanitaires est bien sûr simpliste mais ils sont un des éléments importants de la dégradation de la nature. C'est donc sans état d'âme que j'inscris la commune dans cette démarche.

Nous vous avons aussi informé sur les élections municipales partielles, à deux reprises déjà.

**Pourquoi des élections ?**

Parce que nous ne sommes plus que 7 et qu'il est très difficile, voire impossible de répondre au programme que nous avons proposé avec seulement sept personnes opérationnelles.

**Pourquoi ne sommes-nous que 7 ?**

Parce que les situations familiales de quatre d'entre nous ont évolué et que cette évolution a changé leur vie entraînant leur départ de la commune et l'impossibilité pour eux de remplir leur mission.

**Quel est l'objectif de l'élection ?**

Reconstituer une équipe complète, restructurer les commissions communales et les représentations à l'extérieur (département, CDC, Pays de Vierzon, différents syndicats, …), redynamiser l'action communale en partageant les tâches devenues très contraignantes pour certaines d'entre nous.

**Quel est votre rôle ?**

Voter bien sûr, en votre âme et conscience, mais en ne perdant pas de vue que seule une équipe soudée peut œuvrer efficacement pour la collectivité.

Voter en masse pour montrer que vous vous intéressez à la vie communale.

Voter en masse pour donner une légitimité aux candidats.

Voter en masse pour éviter d'avoir à vous déplacer une deuxième fois.

**VOTER EN MASSE, LE 20 NOVEMBRE POUR SOUTENIR LA VIE COMMUNALE.**

Mr Le Maire

# Communication

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 06/09/16 *(Céline)*

**1/ SICALA :**

adhésion des communes de LAPAN et NOZIERES.

**2/ Convention avec l'Office Public de l'Habitat du Cher :**

Mise à jour de la convention datant de 2004 avec l'Office Public de l'Habitat du Cher (avenant N°4).

**3/ Convention tripartite Cartes Carburant :**

Une convention tripartite entre la compagnie des Cartes Carburant et le comptable public va être signée pour permettre l'achat et le paiement par prélèvement de carburant auprès d'Intermarché.

**4/ Mise à disposition du service d'aide aux collectivités du SDE 18 :**

La collectivité de Sainte-Thorette envisage de réaliser des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le SDE propose une mission d'aide aux collectivités pour la réalisation de leurs projets de petits travaux dans les domaines comme rénovation énergétique, mise en accessibilité des ERP, mise en conformité de sécurité notamment incendie.

Conditions d'intervention : le SDE se limite à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Considérant la carence des moyens internes propres à la Collectivité dans la compétence concernée le conseil autorise monsieur le Maire à signer avec le SDE la convention mission assistance ouvrage.

**5/ Conformité électrique des bâtiments communaux :**

Suite à la vérification de la conformité électrique des bâtiments communaux par la SOCOTEC, différents travaux doivent être envisagés. Après étude de plusieurs devis, l'entreprise SDEE a été choisie pour un montant de 2048.47 € HT.

**6/ Aménagement extérieur salle des fêtes :**

L'extérieur arrière de la salle des fêtes doit être aménagé pour interdire l'accès aux locataires de la salle à l'atelier municipal.

Un agrandissement de la cour, la pose d'un grillage d'une hauteur minimum d'1m50 et un portail vont être installés ainsi que la plantation d'arbustes afin de réduire la vue sur le bâtiment communal.

**7/ Location de batteries pour le véhicule électrique**

Mr le Maire propose d'accepter le contrat pour la location de batteries au coût mensuel de 49€ HT assistance incluse pour 37 mois. Le conseil autorise Mr le Maire à signer le contrat.

**Infos diverses :**

Plage et terrain de loisirs : Monsieur le Maire propose un arrêté de circulation de véhicules sur ces lieux (qui endommagent le terrain) ainsi de rappeler que la baignade est interdite dans le Cher. Accord du Conseil Municipal.

La fibre optique va passer par Sainte-Thorette. La CDC doit passer commande auprès de Cher Touraine Numérique, le risque est de ne pas trouver d'opérateur.

## Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 18/10/16 *(Céline)*

**1/ SDE Eclairage route de Plotard et route de Villeneuve**

Monsieur le Maire informe que suite à la demande d'administrés concernant l'éclairage public, des devis ont été demandés au SDE.
Pour Plotard : extension de l'éclairage avec création de 2 points lumineux en aérien pour un montant total de 4500 € HT, dont participation SDE 2250 €.
Pour la route de Villeneuve : extension de l'éclairage avec ajout d'un point lumineux pour un montant de 510 €, dont participation SDE 255 €.
Le conseil autorise le Maire à signer les devis et lancer les travaux.

**2/ Maison du Pont**

La vente définitive aura lieu en novembre, le conseil municipal donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif.

**3/ Communauté de Communes Val de Cher et d'Arnon : modification statuts / mise en conformité loi NOTRe**

La communauté de communes doit rédiger et reclasser ses compétences en concordance avec la loi NOTRe en intégrant les nouvelles compétences obligatoires transférées par la loi et en retirant l'intérêt communautaire qui ne doit plus figurer dans les statuts.
Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts.

**5/ Soutien à la motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne.**

Dans sa dernière séance le conseil d'administration de l'association TGV Centre Auvergne a renouvelé son vote à quasi l'unanimité en faveur du scénario « Ouest » variante « Roanne ».
L'association demande instamment :
- Une rencontre avec le nouveau préfet coordonnateur du projet
- Un rendez-vous avec le Premier Ministre
- La reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres et avec tous les acteurs concernés (Régions, Départements, Agglomérations, Villes, Chambres consulaires).
- Etre associée à la réflexion qui sera menée
- La création d'un comité ad hoc (Un comité ad hoc est un comité créé pour remplir le mandat spécifique dont il a été investi).
- qu'une réflexion soit ouverte sur les aménagements à opérer quant au devenir des Trains d'Equilibre du Territoire et des Trains Express Régionaux, et que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGV, notamment le traitement électrification ligne Bourges Montluçon modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT devant permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires.

Après avoir entendu les informations ci-dessus, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir cette motion et de transmettre cette décision au Préfet.

**6/ Elections municipales complémentaires – novembre 2016**

**Les élections auront lieu les 20 et 27 novembre, le scrutin sera ouvert à 8h00 et fermé à 18h00.**
La campagne électorale se déroulera du 7 novembre et s'achèvera le 19 novembre pour le 1er tour.
En cas de second tour elle se déroulera du 21 novembre au 26 novembre.

**Infos diverses**

SIAEP : délégation de service public (DSP) : la DSP prend fin en décembre 2016. Suite à l'appel d'offres, seule VEOLIA a répondu.
Problème connexion internet-téléphone : suite à l'appel fait dans le dernier bulletin municipal, plus d'une vingtaine de personnes ont signalé des difficultés au sujet de leur connexion internet et de leur ligne fixe, sur la commune. N'hésitez pas à nous en faire part.

***Prochain conseil municipal le mardi 29 novembre***

*Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.*

## Recensement militaire *(Céline)*

**Recensement 4ème trimestre** si vous êtes né en 2000, que vous avez 16 ans (Octobre Novembre Décembre) merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

## Inscription sur les listes électorales (Céline)




Nouveaux habitants de la commune, pensez à venir en mairie pour vous inscrire sur les listes électorales . Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016. Vous devez fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Les jeunes qui auront 18 ans n'ont aucune démarche à faire, toutefois, ils peuvent vérifier leur inscription en mairie.

## Fermeture / Ouverture Mairie (Céline)

La mairie sera **fermée** les vendredi 11 et samedi 12 novembre 2016 ainsi que du samedi 24 décembre au vendredi 30 décembre inclus.

Une **permanence** aura lieu le samedi 31 décembre de 9h à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.



# Communication (suite)

## Vœux du Maire pour 2017 *(Laurent)*

L'équipe municipale serait heureuse de vous accueillir pour ses vœux…

**Vendredi 13 janvier 2017 à 18h à la salle des fêtes**

## Bibliothèque : ouverture *(Guylaine)*

Novembre - Décembre 2016
**TOUS** les **MERCREDIS** de 15h30 à 17h00
**TOUS** les **SAMEDIS** de 10h30 à 12h00

## Bois communaux *(Alain)*



Nous vous rappelons que la date limite d'inscription pour acquérir une parcelle de coupe de bois communal avait été fixée au 1er novembre. Cette date limite est étendue jusqu'au 30 novembre car il reste quelques places. N'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.

## Feux tricolores : test pour le passage du pont *(Laurent)*




Une information municipale parue dans le bulletin n°11 évoquait la mise en place, pendant un mois, d'un feu test, permettant une circulation alternée sur le pont de la route de Bourges. Les retours des riverains ont été vifs, au point qu'une réunion publique s'est tenue, à laquelle ils étaient invités. Durant celle-ci, les riverains ont voté NON pour la mise en place de ce feu test.

**Par conséquent, la décision a été prise d'annuler ce test.**

## Transport scolaire : lettre du département *(SIRS)*

Face aux incidents survenus depuis la rentrée (non respect des horaires, absence de car dû à des pannes) quant au ramassage scolaire, Mr le MAIRE et les élus du syndicat SIRS sont intervenus à chaque fois auprès des transporteurs et du vice-président du Conseil Départemental.

Une réunion s'est tenue la 19 octobre 2016 à PREUILLY et plusieurs courriers ont été échangés.

Le responsable de la société VOYAGES MICHAUT, conscient des problèmes engendrés par les dysfonctionnements, assure avoir pris les décisions pour que l'exécution du transport se fasse dans de bonnes conditions. De plus, le Conseil Départemental, dans un courrier adressé à la mairie, présente ses excuses aux familles pour les désagréments occasionnés ces dernières semaines.
Espérant que la série d'incidents s'arrête ici.

# Avis à la population

## Partageons l'esprit jardin : don de végétaux *(Guylaine)*



À l'arrière de la salle des fêtes, une zone est délimitée par un grillage. Nous souhaitons y créer un fond de décor, une haie champêtre « brise vue » composée d'arbustes du terroir. Nous faisons appel à tous les habitants qui souhaitent participer à cette réalisation en proposant quelques plants, des boutures d'arbustes à fleurs, à fruits et à feuillage coloré, pour constituer cette haie variée. Vous pouvez venir les déposer en Mairie du mardi au samedi matin jusqu'à fin novembre. Ils seront ensuite stockés et protégés dans la serre jusqu'à leurs plantations.

Par avance **un grand merci aux généreux contributeurs !**

# Avis à la population (Suite)

## Décoration de Noël *(Madeleine)*



Comme l'année dernière, des sapins de Noël vont être installés, courant décembre, par nos employés municipaux, dans chaque « quartier » de Sainte Thorette. La municipalité met à disposition en mairie des décorations pour chacun. Chaque habitant, comité de quartier, est invité à organiser la décoration de son sapin et ainsi donner à notre village un air de fête…

## Adresses Mail *(Laurent)*

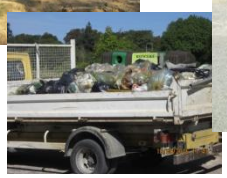
Sainte Thorette compte environ 250 boites aux lettres et vous êtes déjà une cinquantaine à avoir transmis vos coordonnées mail pour l'envoi des informations municipales. Nous espérons que vous serez encore plus nombreux à l'avenir. Transmettre vos coordonnées mail ne signifie pas l'arrêt du papier, mais cela nous permet de vous informer encore plus efficacement…Alors n'attendez plus, nous vous invitons à venir en mairie pendant les heures d'ouverture pour remplir le formulaire disponible à l'accueil.

# Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette

## Opération Le Cher propre *(Laurent)*

Pour la deuxième année consécutive, une vingtaine de bénévoles, dont certains venus d'au-delà des frontières de la commune, petits et grands, a écumé les bords du Cher, depuis la terre mais également depuis le cours d'eau en canoë, pour nettoyer les bords du Cher. Cette année encore, nous ne pouvons que nous indigner devant l'incivilité de certains riverains qui confondent nature et dépotoir ! En une matinée, nos bénévoles ont pu remplir un camion benne entier, et cela, au-delà du ramassage hebdomadaire de nos employés municipaux. Ce moment, qui reste très convivial, permet de se rendre compte de l'importance du respect des lieux naturels, il permet également d'éduquer nos jeunes générations. Un grand merci pour tous les bénévoles, en espérant encore plus de monde l'année prochaine !







## Marché gourmand *(Laurent)*



Pour sa troisième édition, cette fois sous le soleil, le marché gourmand, organisé par l'Assotaulo, a regroupé nombre de visiteurs, venus découvrir nos producteurs locaux, le 11 septembre dernier. *« Sur la vingtaine de stands installés, les curieux et épicuriens pouvaient découvrir les huiles de colza et tournesol de l'huilerie Mérolles basée à Limeux, les Saveurs Gour Mende arrivés de Mende (48) avec des produits à base de cèpes et autres champignons, la liqueur de cèpe au goût étonnant, les cèpes confiturés, les croquants aux cèpes et bien d'autres façons d'intégrer les cèpes, venus de Lozère. Pains divers, fromages de chèvre, miel et volailles, pommes de terre et melons étaient aussi sur les étals…*

*Sur d'autres stands le choix était grand parmi les plantes carnivores, les créations des petites mains, les artisans du monde, la propreté avec H2o, les livres, contes et poésies de Marie Bodin Bougelot, le laboratoire Body Nature, la lingerie fine Allande de fabrication française et en dernier un stand de sensibilisation de l'association Nature 18, apprécié des élus de Sainte-Thorette qui se veut ville verte » (Le Berry Républicain)*

Moments de convivialité, autour des étals, pour l'apéritif ou devant une assiette gourmande ; les langues et les papilles étaient en émoi. Merci à tous les exposants, à tous les organisateurs, qui ont permis cette belle journée dans notre village…Et à l'année prochaine, encore plus nombreux !



# Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette (suite)

## Concours de pétanque *(Laurent)*

Depuis maintenant 3 ans, L'Assotaulo invite les Tauriciens et Tauriciennes à venir concourir amicalement pour un tournoi de pétanque. Cet événement a lieu deux fois l'an, le dernier en date s'est tenu, toujours dans la bonne humeur, le 25 septembre dernier. N'hésitez plus à venir profiter du terrain de pétanque de Sainte Thorette aux dimensions olympiques !



# Laissons parler nos associations

## La bibliothèque invite Tourne-Livre (Guylaine)

**« Faire tourner les livres afin de leur donner une nouvelle vie »**

**Tourne-livres** est une bouquinerie associative de Bourges.
Leur camion s'installera dans notre commune

**Mercredi 9 novembre 2016 de 16 heures à 18 heures**
**Rendez-vous à la Salle des Fêtes**

Au programme de l'après-midi :
Des animations, des jeux autour du livre pour les enfants, les adolescents et bien sûr les adultes… Votre participation sera récompensée !!!
Vous pourrez déposer les livres que vous ne souhaitez plus conserver, dont vous voulez vous séparer !
Un choix de livres pour tous les goûts, même en langues étrangères et pour tous les âges, à des prix très légers, de 20 centimes à 1€, rarement plus.
Vous trouverez forcément le livre que vous cherchez ! Une belle occasion de compléter votre bibliothèque !
À découvrir donc….

## Commémoration du 98ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 (Guylaine)



Rendez-vous devant la mairie à 11h pour se rendre en cortège au Monument aux morts pour le dépôt de gerbes. Un verre de l'amitié, offert par la municipalité, clôturera la cérémonie. La participation des enfants sera l'occasion de leur rappeler la valeur des mots : Paix et Liberté.

## A.G. Assotaulo

L'Assotaulo (Association Tauricienne de Loisirs)
vous convie à son Assemblée Générale

**le Vendredi 2 décembre 2016 à 18 h 30 salle des fêtes**

Cette Assemblée Générale est ouverte à tous et nous comptons sur votre présence, sur vos idées, pour soutenir l'association et développer l'animation du village.

*Pour l'Assotaulo, Nadine DOS REIS, présidente*

# Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite d'écologie (1ère partie)... (Pays de Vierzon)

1. Quelle est la température moyenne à la surface de la terre ?
a) 15°C b) 18,5°C c)22°C

2. Dans une maison, quel est le poste le plus consommateur d'énergie ?
a) le sèche linge
b) la production de froid
c) l'éclairage

3. Parmi les affirmations suivantes, quelle est la vraie ?
a) les autobus émettent 2 fois mois de CO2 que la voiture
b) le métro parisien consomme 7 fois mois d'énergie que la voiture
c) le tramway consomme 10 fois moins d'énergie que la voiture

4. A combien estimez-vous les dépenses annuelles en énergie (logement + véhicule) pour un foyer ?
a) 1200€ b)2900€ c) 3800€

5. Parmi les secteurs cités ci-dessous, sélectionnez celui qui, selon vous, consomme le plus d'énergie ?
a) l'industrie b) l'agriculture
c) les transports d) le bâtiment

6. quel est le premier domaine de dépenses énergétiques des communes ?
a) le transport b) le bâtiment c) l'éclairage

*Réponses : 1)a) ; 2)b) ; 3)b) ; 4)b) ; 5)d) ; 6)c)*

# Calendrier

**9 novembre:**
Tourne-livres

**20 et 27 novembre:**
Elections partielles

**30 novembre :**
Fin des inscriptions affouages

**02 décembre 18h30:**
AG Assotaulo

**03/12 et 04/12:**
Expo tissage salle des fêtes

**Du 16/12 au 02/01 soir :**
Vacances de Noël

**13 janvier 2017 :**
Vœux du maire

**14 janvier 2017 :**
Saint Vincent